

**COMMUNE DE BOURNAZEL**  
**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 27 JUIN 2023**

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-sept juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Bournazel s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur BASTIDE Michel, Maire.

Présents : MM. BASTIDE Michel, COMTE Alain, DURAND Claude, MARTY Jean-Philippe, MATHAT Olivier, PRADELS Dominique, PUECH Claire.

Absents excusés : MM. ACQUIER Nicole, COMTE Laetitia, GREFFEUILLE Jacques, LAUS Marie-France.

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE**

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver le procès-verbal de la séance du 6 juin 2023 qui a été envoyé à chaque membre.

Le Conseil Municipal approuve ce procès-verbal à l'unanimité des présents à la réunion.

**DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

Le Conseil Municipal a nommé, M. MATHAT Olivier secrétaire.

<b>ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE</b>
-----------------------------------

N°	Délibérations
2023-14	Mises à disposition de moyens

**DELIBERATION N° 2023- 14 – Fonction publique**  
**MISES A DISPOSITION DE MOYENS**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire pour les besoins du service de prévoir la possibilité de mises à disposition de moyens à une autre collectivité locale. Ces mises à disposition se feront de façon ponctuelle et chaque fois que l'exécution de certains travaux demandera la collaboration de plusieurs agents. Ces mises à disposition se feront réciproquement entre collectivités et après avoir recueilli l'accord de principe de chacun des agents concernés.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des présents après avoir pris connaissance de ces éléments et en avoir délibéré, considérant que certains travaux nécessitent l'intervention de plusieurs agents afin d'être réalisés dans de bonnes conditions, donne :

- un avis favorable à cette proposition
- tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les documents nécessaires à la mise en place de ces mises à disposition et notamment la convention.

**POUR : 7**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

Le Maire

Le secrétaire de séance